**Demande de candidature | Programme de recherche sur les arts | Premier cycle (2018-2020)**

**Annexe 1 : Échéancier et résultats du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Candidat : [Ajouter le nom du candidat]** | **Titre du Projet : [Ajouter le titre du projet]** |

**Veuillez lire les remarques suivantes et compléter le formulaire ci-dessous.**

**Description de la tâche :** Veuillez résumer les tâches à entreprendre pendant la durée du projet. Veuillez ajouter toutes les tâches connexes, comme les voyages, le lieu du travail sur le terrain, et la préparation des présentations.

**Résultats prévus : Les produits proposés du projet doivent correspondre aux plans de recherche et doivent inclure un travail écrit substantiel.** Les produits doivent donc inclure des publications (en ligne ou imprimées) comme principaux produits du projet et les produits supplémentaires pourraient inclure des ressources universitaires (par exemple des produits visuels, des sites web, des bases de données, des cursus, des bibliographies, des cartes, des résumés de politiques) à l’exception de films.

Toutes les tâches ne doivent pas avoir un résultat à livrer au CASS. Par exemple, le résultat de votre travail de terrain est vos propres notes et les résultats de votre revue de littérature ou archives de votre recherche sont vos propres données et notes, et ne doivent pas être enregistrées dans le tableau. Sauf circonstances exceptionnelles, le CASS et AFAC se réservent le droit de demander l’accès aux résultats de projets identifiés dans l’échéancier.

**Délai :** Veuillez indiquer le délai de chaque tâche à entreprendre pendant la durée du projet (par exemple : février 2019-décembre 2019). Les projets des chercheurs individuels, des équipes de recherche et des collectifs doivent se terminer pendant la période de la bourse, à savoir 18 mois, du 15 décembre 2018 au 15 mai 2020, ou pendant une durée plus courte. Les projets des institutions doivent se terminer pendant la période de la bourse, à savoir 24 mois, du 15 décembre 2018 au 15 décembre 2020, ou pendant une durée plus courte.

**Personne en charge :** À moins que le projet ne soit entièrement entrepris par le candidat, veuillez citer les personnes, y compris les co-investigateurs, responsables des tâches. Veuillez inclure aussi si vous comptez embaucher des assistants de recherche, des consultants ou du personnel pour entreprendre certaines tâches spécifiques.

**Rapports :** Vous êtes tenus de rédiger des rapports sur l’avancement des tâches selon l’échéancier de vos rapports narratifs que vous devez soumettre à AFAC et au CASS. Vos engagements techniques et budgétaires, ainsi que leurs délais seront clairement soulignés dans votre contrat.

***La version finale de l’Annexe 1 devient partie intégrante du Contrat de Bourse.***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Délai** | **Description de la tâche** | **Résultats prévus** | **Personne en charge** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |